



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

Présidence : Jean-Pierre Doutaz, Syndic.

Présents : 59 citoyennes et citoyens

Excusés : Nicolas Gachet, Claude Gremion, Victor Monney, Amandine Pugin, Sven Romanens et Michel Ruffieux.

Scrutateurs : Olivier Mayoraz et Pascal Pasquier

Secrétaire : Daniel Weber

Jean-Pierre Doutaz, Syndic :

C'est avec plaisir que je vous salue toutes et tous et vous souhaite au nom du Conseil communal, la plus cordiale bienvenue à cette assemblée ordinaire dite de printemps ou traitant des comptes 2024.

Merci pour votre présence et de vous être déplacés afin de consacrer une soirée au fonctionnement de votre commune.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier la Société Coopérative « Laiterie de Gruyères » qui nous met à disposition gratuitement ses locaux pour la tenue de nos assemblées communales.

En début d'assemblée traitant des comptes et bilan de l'année écoulée, il m'est de coutume de vous donner quelques informations sur l'évolution de notre population, petites statistiques communales.

Au 31 décembre 2024, notre population légale se comptait par 2338 habitantes et habitants, soit 17 personnes de plus par rapport au 1^{er} janvier 2024.

Vingt-trois naissances ont été enregistrées durant l'année 2024. Cette statistique confirme une certaine stabilité des dernières années, vingt et un par exemple en 2023. Onze filles et douze garçons sont donc venus compléter notre population. Là aussi, les genres et leur nombre vacillent régulièrement entre filles et garçons. Que la joie et le bonheur puisse égayer ces nouvelles familles et félicitations aux heureux parents.

Année après année, il y a aussi la tristesse de celles et ceux qui nous ont quittés. C'est aux familles de ces 13 citoyennes et citoyens, 4 femmes et 9 hommes décédés durant l'année 2024. Mes pensées vont également ce soir à leurs familles et je transmets encore une fois à leurs proches mes sentiments les plus profonds, ceux du Conseil communal ainsi que de l'ensemble de notre population. En leur respect et souvenir, à travers un instant de silence, levons-nous pour un petit instant de méditation.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

Le rôle électoral confirme un nombre d'électeurs et électrices de 1'688 personnes au bénéfice du droit de vote communal, dont 274 personnes étrangères au bénéfice d'un permis C et établies dans le canton depuis 5 ans de manière ininterrompue.

2024, une année pleine, toujours aussi exigeante et bien occupée....

Au moment de tirer le bilan de l'année écoulée, je me dois et j'ai le plaisir de remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de tous les services ou secteurs de la commune. Merci pour leur bel engagement durant l'année 2024. Avec eux, grâce à eux, grâce à leurs compétences, leur fidélité, leur assiduité et le respect de leurs obligations professionnelles, l'Institution Commune de Gruyères fonctionne à satisfaction et est toujours à votre écoute et à votre service. Merci encore à toutes ces personnes.

Merci à l'ensemble des membres des diverses commissions communales qui ont œuvré tant dans l'aménagement du territoire, que des finances, de la naturalisation, envers nos seniors, notre école, nos enfants, ou encore au service de notre Foyer St.-Germain.

Et enfin merci à l'ensemble des membres du Conseil communal pour votre engagement semaines après semaines. Vous traitez des dossiers toujours plus complexes, plus exigeants, inédits, novateurs parfois, dont une certaine population est toujours plus demanderesse et dont la technocratie et la judiciarisation des dossiers impliquent toujours plus d'engagement, d'analyses affinées, d'avis de droit nécessaires, de rapport ou l'application du fameux « bons sens terrien » envers le citoyen, le « primus initialis » n'est plus prioritairement la mise....

Et vous conduisez, chers collègues, vos dossiers, vos missions respectives, avec responsabilité, engagement loyal empreint de belles courtoisies, de collégialité, avec le sentiment d'apporter à la population le meilleur qu'elle mérite, la plus juste décision ou volonté que nous puissions engager dans le cadre et le respect de notre mandat.

Merci à vous toutes et tous très Chères et Chers collègues.

Et voilà Mesdames et Messieurs, c'est sur ces quelques propos et en reconnaissance envers chacune et chacun que je déclare ouverte cette assemblée annuelle ordinaire dite de printemps 2025.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par :

- Parution dans la feuille officielle du canton de Fribourg No 18 du vendredi 2 mai 2025 ;
- Affichage aux quatre piliers publics de la commune le vendredi 2 mai 2025 ;
- Convocations par une circulaire tout ménage postée à Pringy et envoyée le mardi 29 avril 2025 ;



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

- Mise en ligne sur le site communal : www.gruyeres.ch et sur l'application iGruyère le jeudi 1^{er} mai 2025.

Cette assemblée est enregistrée pour les besoins du procès-verbal. Je vous rappelle que la bande sonore est conservée jusqu'à l'approbation du procès-verbal par la prochaine assemblée, ensuite de quoi elle est détruite.

Représentation de la presse :

M. Yann Guerchanik pour le journal La Gruyère
M. Stéphan Sanchez pour le journal La Liberté

Merci aux représentants de la presse pour votre présence à notre assemblée ordinaire de printemps. Merci encore pour la communication appréciée relayée via vos medias respectifs. Le Conseil communal se tient à votre disposition après l'assemblée encore si vous souhaitez des renseignements complémentaires.

Il devient difficile de connaître ou reconnaître toutes nos citoyennes et citoyens. Je me permets de vous demander s'il y a dans cette noble assemblée une ou plusieurs personnes qui ne seraient pas légalement domicilié dans la commune de Gruyères, conformément aux dispositions de la loi sur le contrôle des habitants. Ces personnes n'auraient alors ni le droit de s'exprimer, ni le droit de vote, mais peuvent suivre les débats en tant qu'auditeurs. Que les personnes éventuellement concernées veuillent bien s'exprimer en levant la main s'il vous plaît.

Les personnes suivantes sont annoncées : MM, Jean-Daniel Chassot, boursier communal et Nicolas Beaud, Directeur du Foyer St-Germain.

Nomination des scrutateurs :

Je demanderais à **M. Olivier Mayoraz** et **M. Pascal Pasquier** de fonctionner comme scrutatrice et scrutateur.

Il est dénombré au total **59** citoyennes et citoyens présents à cette assemblée.

Les personnes suivantes se sont excusées :

Nicolas Gachet, Claude Gremion, Victor Monney, Amandine Pugin, Sven Romanens et Michel Ruffieux.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 16 décembre 2024 (il ne sera pas lu mais tenu à disposition au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée et sur le site internet www.gruyeres.ch).
2. Comptes de résultats et des investissements 2024
 - Rapport de la Commission financière
 - Lecture
 - Approbation
3. Comptes 2024 du Foyer St-Germain – établissement médico-social communal de droit public.
 - Rapport de la Commission financière
 - Lecture
 - Approbation
4. Planification financière 2025-2029 : présentation
5. Attribution du mandat et désignation de l'organe de révision pour les exercices comptables 2025, 2026 et 2027
6. Aménagements de WC publics à Moléson-sur-Gruyères : présentation et approbation
7. Commission de naturalisation : élection d'un membre
8. Transfert au domaine public communal du « Chemin de la Fonjaletta » et ses infrastructures
9. Changement du nombre de conseillers et conseillères communaux pour la législature 2026-2031 de neuf à sept (LCo - Art. 54 al. 1,2,3)
10. Divers

Les documents se rapportant à l'ordre du jour seront consignés dans une brochure disponible à l'administration communale, sur le site internet www.gruyeres.ch et sur l'application iGruyère.

Pas de remarque quant à l'ordre du jour, nous pouvons passer au 1^{er} point à traiter, à savoir :



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

Point 1 de l'ordre du jour

Procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 16 décembre 2024

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : je rappelle que le procès-verbal a été tenu à disposition au secrétariat communal durant les 10 jours qui ont précédé cette assemblée et ainsi que publié sur le site internet dès son approbation par le Conseil communal avec la mention « provisoire ».

S'il n'y a pas de remarque au sujet du procès-verbal, nous allons passer au vote :

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 16 décembre 202 sont priés de se prononcer en levant la main SVP.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 16 décembre 2024 est accepté à l'unanimité. Sa bande sonore peut être détruite.

Point 2 de l'ordre du jour

Comptes de résultats et des investissements 2024

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : lors d'une assemblée dite des comptes, on ne peut guère plus que prendre acte des chiffres et des écritures comptables passées durant l'année écoulée. Ceux-ci sont vérifiés par un organe de révision agréé, nommé par votre assemblée et analysés encore par la commission financière. Je le répète chaque année, le résultat d'un exercice annuel est le fruit d'un travail d'équipe. Ce travail se fait en respectant et en appliquant les décisions du législateur. L'exécutif a la mission de travailler dans et vers les objectifs validés année après année par l'assemblée communale en particulier. En collégialité, il s'engage sans relâche à exécuter cette mission dans le respect de la législation et des règlements en vigueur, ou encore régie par les délégations de compétences octroyées par l'assemblée communale.

L'exercice comptable concernant l'année 2023, dont le compte de résultat en particulier, peut être qualifié de très bon. Quelques entrées exceptionnelles et uniques embellissent grandement cet exercice.

Bien que bouclant le troisième exercice comptable sous le régime MCH2, cette nouvelle application comptable imposée, implique encore et encore des ajustements, exigés tant par les services de l'État que par l'organe de révision qui avancent en même temps que nous dans cette nouvelle méthode. Ces ajustements, principalement d'ordre de ventilation et donc de la lecture comptable, rendent un petit peu plus difficile pour une personne non aguerrie, mais aussi pour le Conseil communal parfois, sa lecture et particulièrement la comparaison entre les exercices qui s'en trouve un petit peu plus exigeant et compliqué.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

Néanmoins le paquebot MCH 2 devrait à futur se stabiliser.

Dans la mesure où Madame la conseillère communale responsable des finances Justine Catillaz vous présentera le rapport sur l'ensemble de ces comptes et vous communiquera les principaux éléments qui méritent une information, en l'état je ne vais pas m'y attarder.

Point 2.1 de l'ordre du jour.

Rapport de la commission financière.

M. Gilles Moret, Président de la commission financière : Conformément à son mandat, la commission financière s'est réunie le lundi 15 avril 2025 dans la salle du Conseil communal à Gruyères. Elle a eu une séance de travail constructive en présence de Madame Justine Catillaz, conseillère communale responsable des finances, de Monsieur Jean-Daniel Chassot, boursier communal, et de Madame Romina Domingues, adjointe. Nous les remercions sincèrement pour leur disponibilité, la clarté des explications et la qualité des documents remis.

Le devoir de la commission financière est d'étudier les comptes ainsi que de prendre position sur le rapport de l'organe de révision.

Le compte de résultats 2024 boucle sur un bénéfice de 1.263 million de francs, soit un montant supérieur au budget. Ce résultat est néanmoins à relativiser, notamment en raison de la dissolution d'une réserve de réévaluation comptable MCH2 à hauteur de 450'000 francs. La commission souhaite souligner que cette dissolution, comptablement neutre à moyen terme, constitue un facteur exceptionnel.

Les indicateurs financiers MCH2 sont bons. Le degré d'autofinancement s'établit à 168 %, ce qui permet de couvrir intégralement les investissements courants. Le taux d'investissement reste cependant modéré (9.46 %), ce qui relativise cette performance. Le service de la dette est stable et peu élevé, à 7.28 % des charges totales. La situation financière de la commune demeure donc saine, mais les investissements d'ampleur planifiés pour les années à venir (cycle d'orientation, complexe sportif, EMS, STEP, etc.) nécessiteront une planification budgétaire rigoureuse.

Par rapport à 2023, les charges du compte de résultats ont augmenté d'environ 800'000 francs. Cette évolution ne reflète pas une dérive structurelle, mais s'explique notamment par l'apparition de nouvelles charges (comme la participation à Mobul) et par des écritures comptables particulières. Certaines dépenses, telles que la démolition de la maison « Cremo » ou la mise en réserve technique de travaux, ont leur contrepartie en recettes ou n'impactent pas le résultat final. La situation reste donc globalement maîtrisée.

En matière d'investissements, le projet d'endiguement de l'Albeuve (zone de l'ancien Motel) a été reporté en raison d'une redéfinition du périmètre en collaboration avec les autorités cantonales et fédérales. En revanche, les



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

travaux de réfection du « chemin du Haut-de-la-Joux » ont été réalisés, avec un dépassement lié à un éboulement survenu. Le décompte final sera présenté une fois les subventions reçues. Ces deux projets bénéficient d'un subventionnement élevé.

Par ailleurs, la commission prend note que le mandat de l'organe de révision arrive à échéance. Plusieurs offres ont été analysées sur la base d'une matrice multicritère. Il est proposé de confier le nouveau mandat à la société BDO SA, qui présente un bon équilibre entre proximité, compétence et compétitivité tarifaire.

Chères citoyennes, chers citoyens, la commission financière tient à vous rendre attentifs à la qualité de la tenue des comptes 2024, à la solidité de la situation financière actuelle, ainsi qu'aux défis à venir. Nous remercions chaleureusement les collaborateurs de la commune pour leur professionnalisme et vous recommandons d'accepter les comptes de résultats et le compte des investissements 2024.

Point 2.2 de l'ordre du jour

Lecture

Justine Catillaz, Conseillère communale responsable des finances : en préambule, je remercie les membres de la commission financière pour leurs remarques et questions pertinentes concernant les comptes 2024.

Compte de résultat par fonctions

Chapitre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration	976'699	96'906	996'997	80'396	968'625	87'397
1 Ordre public	442'508	267'390	285'767	76'440	252'212	103'621
2 Formation	3'609'190	481'219	3'559'351	468'570	3'417'722	433'564
3 Culture	420'235	966	454'639	22'000	376'574	23'531
4 Santé	1'104'941	20'151	1 138'421	11'000	1'004'496	19'185
5 Social	1'157'201	2'011	1'167'812	2'000	1'066'590	1'997
6 Routes	1'416'802	911'772	1'515'419	797'644	1'352'070	831'066
7 Environnement	1'656'841	1'459'543	1'505'511	1'263'315	1'633'672	1'345'318
8 Economies	631'040	117'597	561'263	129'772	645'475	1'345'237
9 Finances	446'431	9'768'138	370'391	8'962'842	318'996	9'436'201
Total charges	11'861'887		11'555'571		11'036'433	
Total revenus		13'125'693		11'813'979		13'627'117
Résultat	1'263'806		258'408		2'590'684	

Les comptes de résultats 2024 bouclent sur un excédent de produits de CHF 1'263'806.00 pour des charges globales de CHF 11'861'887.00.

Vous avez le tableau du compte de résultats par fonctions :

Je reviendrai plus tard sur les éléments qui expliquent ce bon résultat et les facteurs qui y ont contribué.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

A noter, néanmoins, dans le chapitre 1, « Ordre public » : l'écart par rapport au budget et aux comptes 2023 s'explique par le remboursement au canton du fond pour abris PC. Cela n'a aucune incidence sur les comptes puisque le prélèvement est compensé par les recettes.

Dans le chapitre 3, « Culture » : les recettes n'ont pas diminué. La facturation habituelle du 1% à nos fournisseurs pour le fonds de réserve « Remparts et Pavés » sera effectuée cette année et sera comptabilisée dans les comptes 2025.

Compte de résultat par natures

Charges	Comptes 2024	Budget 2024	Revenus	Comptes 2024	Budget 2024
30 Charges de personnel	1'698'426	1'728'936	40 Revenus fiscaux	7'830'751	7'385'800
31 Charges de biens et services	2'172'525	2'237'487	42 Taxes et redevances	2'209'615	2'111'900
33 Amortissement du patrimoine administratif	1'073'908	1'059'044	44 Revenus financiers	1'049'492	672'013
34 Charges financières	122'423	108'512	45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	417'491	108'854
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	348'597	112'900	46 Revenus de transferts	837'371	826'739
36 Charges de transfert (liées)	6'116'466	6'039'227	48 Revenus extraordinaires	451'431	451'431
38 Charges extraordinaires	-	13'000	49 Imputations internes	329'542	257'242
39 Imputations internes	329'542	256'465			
Total	11'861'887	11'555'571	Total	13'125'693	11'813'979

Vous avez ici le tableau du compte de résultats par nature :

Dans les charges et recettes, on observe une augmentation de la charge des attributions aux fonds et financements spéciaux (numéro 35 et 45) par rapport au budget. Les chapitres 70 et 71 doivent être équilibrés ce qui génère des fluctuations par rapport au budget.

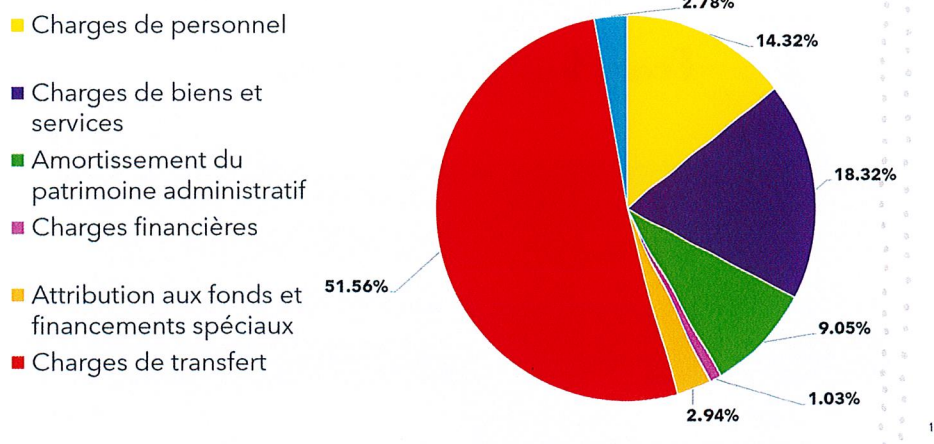
Dans les imputations internes (39 et 49), l'écart budgétaire est une ventilation des charges de salaires par chapitre.

Dans les revenus, on relève l'augmentation des revenus fiscaux, taxes et revenus financiers par rapport au budget. J'y reviendrai dans l'explication de l'amélioration du résultat 2024.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

Composition des charges



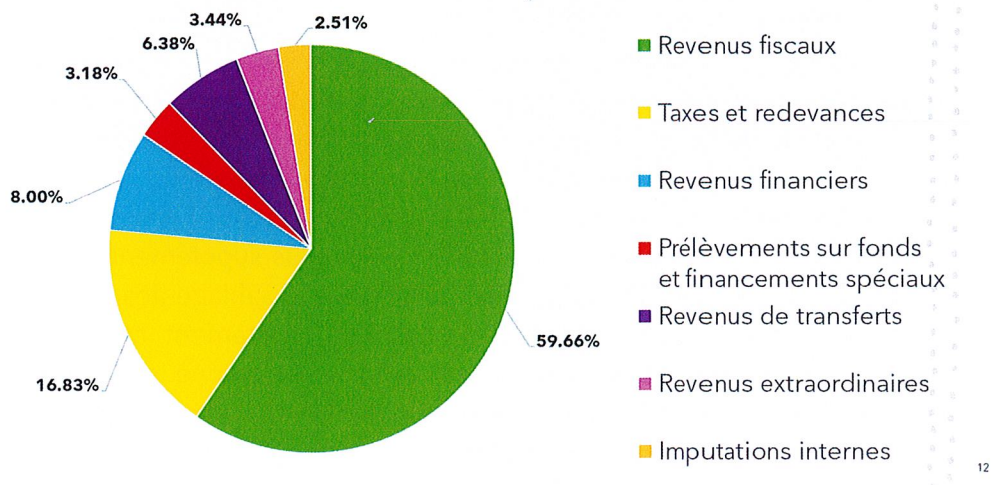
Les charges s'élèvent à 11,8 millions de francs. Sur le graphique présenté, vous pouvez distinguer que nos charges découlent des charges liées cantonales et régionales sous l'appellation « charges de transfert » et totalisent 51.56% des charges en rouge. Pour 2023, cela correspondait à 50,77%.

La masse salariale du personnel de la commune de Gruyères s'élève à 14,32 (en jaune), taux identique à 2023.

En violet, 18,32% des charges concernent les dépenses courantes de la commune (par ex. achats, honoraires, assurances, entretiens, ex.) contre 19% en 2023

A noter que 9% des charges sont liées aux amortissements du patrimoine administratif.

Composition des revenus



Vous pouvez voir le découpage des recettes qui totalisent un peu plus de 13 millions de francs. Le camembert montre que les revenus fiscaux et les taxes (en vert et en jaune) totalisent 2/3 pour 76,49% (en 2023 73,62%) des recettes.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

Le pourcentage des revenus financiers (en bleu) atteint 8% et sont progression par rapport à 2023 (5,45%).

Ecart budget, charges

Compte par nature	Désignation	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart CHF	Ecart %
FFFF.3130	Prestation de service de tiers	470'135	428'012	42'123	9,8 %
FFFF.3144	Entretien des bâtiments et immeubles	239'453	142'950	96'503	67,5%
FFFF.3181	Pertes sur débiteurs (assainissement anciens postes ouverts)	83'084	40'000	43'084	107,7%

13

Ce tableau présente les principaux écarts entre le budget et les comptes. Ces écarts doivent être expliqués en assemblée dans la mesure dès lors qu'ils dépassent les CHF 10'000.00 ou 20%.

- Concernant « prestation de service de tiers », l'écart d'environ 10% s'explique d'une part par une hausse des tarifs d'affranchissements, un montant non budgétisé pour la mise en conformité avec la législation sur la protection des données, des entretiens et réparations à l'école (remplacement de la sono et de stores) et d'autre part par l'augmentation du mandat Securitas en lien avec la forte affluence combinée à l'absence de recrutement d'un policier communal en 2024.
- Dans « entretien des bâtiments et immeubles », à noter pour CHF 48'000.00, la démolition de la maison à la « Route du Pâquier 6 », compensée par une recette équivalente selon les termes du contrat d'achat avec la société Cremo. Il y a aussi une augmentation pour l'entretien de la vigne communale. Car nous avons reçu les factures de vinification et de mise en bouteille des années 2020, 2021, 2022 et 2023. Finalement les montants plus importants sont les travaux imprévus supplémentaires de rénovation de la ferme du Laviau (CHF 20'000.00, le sablage des escaliers non prévus, mur effrité, sécurité des escaliers, traitement contre des nuisibles) et la mise en conformité du tableau électrique au camping également pour CHF 20'000.00. « Pertes sur débiteurs : une épuration des anciens soldes irrécouvrables a été réalisée notamment pour les personnes sans adresse connue ou domiciliées à l'étranger.



Principaux éléments d'amélioration du résultat

	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart
Impôts directs personnes physiques	5'756'513	5'437'000	319'513
Impôt sur gain immobilier	320'727	270'000	50'727
Impôts sur les divertissements	273'526	220'000	53'526
Intérêts des placements financiers	64'666	10'000	54'666
Gains comptables - vente terrain + anc. machines	343'624	1'000	342'624
Charges totales (hors imputations internes et attributions aux réserves)	11'107'067	11'270'541	163'474

14

Ce résultat positif de 1,2 million est à mettre en perspective avec les éléments ci-dessous qui améliorent le résultat :

- Le prélèvement annuel sur la réserve de réévaluation MCH2 (environ CHF 450'000.00) ce qui conduit à un résultat opérationnel de CHF 812'000.00.

Cela a été mentionné par la Commission financière

- Sous « gains comptables », des recettes exceptionnelles, notamment la vente d'un terrain pour CHF 305'900.00 et la vente de deux machines pour CHF 30'000.00, soit un résultat ajusté de CHF 476'000.00.

A noter également et figurant sur la diapositive :

- Des recettes d'impôts supérieures à celles budgétisées. Les recettes fiscales des personnes physiques ont augmenté de manière significative (+ CHF 380'000.00) par rapport à l'exercice précédent alors que nous constatons une tendance inverse pour la fiscalité des personnes morales qui se détériore (CHF 200'000.00)
- Des intérêts perçus sur des placements financiers pour CHF 65'000.00.
- Trois postes budgétaires ont généré une économie de CHF 100'000.00.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

Investissements

Chapitre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration	30'000	-	1'152'900	-	247'923	-
Formation	-	-	-	-	4'764	-
Culture	-	-	-	-	-	-
Trafic et Télécom.	777'829	1'500	2'753'470	724'750	712'767	-
Environnement	110'959	29'723	2'207'400	843'520	113'055	27'443
Economie	136'435	19'400	-	-	467'846	4'761
Finances	-	-	-	-	-	-
Investissement net	-	1'004'600	-	4'545'500	-	1'514'153

15

Le résultat net des investissements de l'exercice 2024 se monte à CHF 1'004'600.00 d'excédent de charges.

Les investissements pluriannuels terminés :

- Chapitre 6 : Réfection « Chemin du Haut-de-la-Joux », des subventions sont à recevoir et l'investissement sera présenté lors d'une prochaine assemblée
- Chapitre 8 : crédit cadre réfection toiture 4 chalets : il y a encore une facture à recevoir cette année

Les autres investissements sont en cours

Bilan

Comptes	Actif	Initial (01.01.2024)	Final (31.12.2024)
100	Disponibilités et placements à court terme	3'505'373	2'667'901
101	Créances	-3'301'147	-3'381'487
102	Placements financiers à court terme	4'000'000	5'000'000
104	Actifs de régularisation	7'835'661	8'422'283
107	Placements financiers à long terme	141'243	141'243
108	Immobilisation corporelle PF	13'029'337	13'029'337
10	Total Patrimoine financier	25'210'468	25'879'277
140	Immobilisation corporelle PA	24'277'069	24'200'566
142	Immobilisation incorporelle PA	1'421'714	1'479'531
14	Total Patrimoine administratif	25'966'282	25'947'598
	Total Actifs	51'176'750	51'826'875

16

Les actifs se montent à CHF 51'826'875.00. Les placements financiers à court terme ont augmenté d'un million. Le montant était précédemment dans « disponibilités et placements à court terme ».



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

Bilan

Comptes	Passif	Initial (01.01.2024)	Final (31.12.2024)
200	Engagements courants	621'470	465'676
201	Engagements financiers à court terme	-	1'166'850
204	Passifs de régularisation	83'302	425'637
206	Engagements financiers à long terme	10'392'931	8'946'184
20	Capitaux de tiers	11'097'704	11'004'347
290	Financement spéciaux enr. sous capital propre	3'109'584	3'040'690
291	Fonds enregistrés sous capital propre	597'886	597'886
295	Réserve liée au retraitement PA	3'160'017	2'708'586
299	Excédent ou découvert au bilan	33'211'559	34'475'365
29	Capital propre	40'079'046	40'822'528
	Total Passifs	51'176'750	51'826'875

17

Le capital propre augmente à la suite d'un excédent de produits de l'exercice.
Les passifs se montent aussi à CHF 51'826'875.00.

Indicateurs financiers MCH2

	2024	2023
1. Taux d'endettement net	-170.61%	-164.63
2. Degré d'autofinancement	169.59%	208.21
3. Part des charges d'intérêts	-0.22%	0.02%
4. Dette brute par rapport aux revenus	94.51%	92.23%
5. Proportion des investissements	9.46%	14.09%
6. Part du service de la dette	7.28%	7.15%
7. Dette nette par habitant en francs	-5'711.87	-5'559.17
8. Taux d'autofinancement	13.31%	23.63%

18

En vert, les indicateurs qui sont jugés bons à très bon et en orange plutôt moyen ou faible. Nous avons deux indicateurs en orange

- 4) *Dette brute par rapport aux revenus* : moins de 50% égal très bon entre 50 et 100% bon. Nous nous trouvons à 94,5%. Le seuil critique serait de plus de 200%
- 5) *Proportion des investissements* : ce sont les investissements bruts divisés par les dépenses totales : notre effort d'investissement est à 9,46% et est faible. Cet indicateur sera à la hausse quand nos futurs investissements se réaliseront.
- 6) *Part du service de la dette* : c'est le service de la dette divisés par les revenus courants. Entre 5 et 15%, où nous nous situons la charge est acceptable. En dessous de 5% la charge est faible.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

- 8) *Le taux d'autofinancement* : C'est l'autofinancement divisé par les revenus courants. Entre 10 et 20% c'est moyen. Plus de 20% et les valeurs sont bonnes. L'année passée, le taux était meilleur car l'autofinancement avait été fortement amélioré par le montant extraordinaire reçu suite à la dissolution de l'ancien triage forestier.

J'en ai terminé avec ma présentation sur les comptes 2024 de la commune de Gruyères. Je profite avant de vous donner la parole de remercier Jean-Daniel Chassot et Romina Domingues pour leur travail à la comptabilité de notre commune.

J'espère avoir été le plus claire possible. Si vous avez des questions, n'hésitez pas le boursier et moi-même y répondrons dans la mesure du possible.

La discussion est ouverte.

Pas de question, la discussion est close.

2.3 de l'ordre du jour Approbation

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : je rappelle que les membres du Conseil Communal ne sont pas habilités à approuver les comptes.

Mesdames et Messieurs, celles et ceux qui, conformément aux explications données, acceptent le compte de résultat de l'exercice 2024 se clôturant avec un excédent de revenu de CHF 1'263'806.00 ainsi que le compte des investissements dont le résultat se solde par un excédent de charges net de CHF 1'004'600.00, ainsi que le bilan, fixant le capital propre au 31.12.2024 à CHF 40'822'528.00, sont priés de bien vouloir l'exprimer en levant la main svp.

Pour cet objet soumis au vote, 58 citoyennes et citoyens sont présents dans la salle.

Décision : les comptes de résultats, des investissements 2024, ainsi que le bilan au 31 décembre 2024 sont approuvés par 50 oui, aucun non et 8 abstentions provenant du Conseil communal, pas autorisé à voter pour cet objet.

Je remercie l'assemblée d'avoir accepté les comptes de l'exercice 2024, et merci pour la confiance que vous nous accordez.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

Et un merci particulier pour le travail de l'ensemble de l'équipe administrative communale. Je pense en particulier à Monsieur Jean-Daniel Chassot, responsable des finances communales, à Madame Romina Dominguez, adjointe. Merci pour votre travail précieux et précis ; on peut compter sur vous... C'est un plaisir et ... ce n'est pas rien.

Point 3 de l'ordre du jour :

Comptes 2024 du Foyer St-Germain – établissement médico-social communal de droit public

Point 3.1 de l'ordre du jour :

Rapport de la Commission financière ;

M. Laurent Karth, membre de la commission financière : conformément à son mandat, la Commission financière s'est réunie le mardi 9 avril 2025 dans la salle bourgeoise du Foyer St-Germain. Elle a eu une discussion constructive avec M. Nicolas Beaud, directeur du Foyer, et Mme Justine Catillaz, Conseillère communale et membre du conseil de fondation. Nous les remercions de leur disponibilité et de la clarté des explications fournies.

Voici les points principaux qui ont retenu notre attention :

- Les comptes 2024 présentent un excédent de charges de 110'688.25 francs, pour un total de charges de 4'366'425.65 francs. La fortune comptable s'élève à 612'320.92 francs. Deux éléments principaux expliquent ce résultat déficitaire.
- L'explication principale de cet excédent de charge est la non-comptabilisation dans la comptabilité des correctifs du Service de la prévoyance sociale avant 2024. Cette non-comptabilisation a eu pour effet de « gonfler » artificiellement les comptes des années précédentes (2023 présentait un excédent de produit de CHF 342'608.46). Une note de l'organe de révision des comptes valide cette explication. Pour l'année 2024 et les suivantes les correctifs apparaîtront dans les comptes sur la base des calculs effectués par l'administration du Foyer.
- Le deuxième facteur est le faible taux d'occupation des lits EMS, qui atteint 90.2%, alors que le budget avait été construit sur une hypothèse de 96%. Cette baisse de fréquentation représente un important manque à gagner pour le Foyer. À l'inverse, les lits de courts séjours affichent un taux d'occupation de 100%. Bien qu'ils soient



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

financièrement rentables, leur nombre ne peut pas être augmenté en raison du règlement du Réseau Santé Sociale de la Gruyère (RSSG).

- La Commission attire également l'attention de l'Assemblée sur les perspectives du Foyer St-Germain. Les locaux, devenus vétustes, l'accès difficile, ainsi que l'offre concurrente des homes de Sorens et Vuadens – dont l'ouverture est prévue prochainement – risquent d'aggraver les difficultés financières du Foyer. Une réflexion approfondie sur son avenir et son fonctionnement devra être engagée dans un futur proche.

Chères citoyennes, chers citoyens,

La Commission financière vous recommande d'accepter les comptes 2024 du Foyer St-Germain.

Nous profitons de l'occasion pour remercier la direction et l'ensemble du personnel pour son engagement et son professionnalisme, malgré des conditions de travail rendues difficiles par des infrastructures inadaptées. Leur dévouement au service des résidentes et résidents mérite toute notre reconnaissance.

Merci pour votre attention.

Point 3.2 de l'ordre du jour :

Lecture

Justine Catillaz, Conseillère communale et Présidente du comité de Direction du Foyer St-Germain : je remercie la commission financière pour son rapport.

Comptes 2024 / Budget 2024

N° Comptes	Charges	Comptes 2023		Comptes 2024		Budget 2024	
	Libelles	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Charges d'exploitation	4'194'973		4'366'426		4'397'730	
3	Salaires et frais de personnel	3'519'361		3'431'384		3'698'360	
31	Salaires personnel soignant	2'151'482		2'094'154		2'288'100	
32	Total salaires exploitation (33+34+35)	729'875		740'365		750'730	
33	Salaires direction et administration	110'395		115'423		114'140	
34	Salaire hôtelier	546'143		550'764		558'640	
35	Salaire technique	73'337		74'178		77'950	
37	Total charges sociales	479'012		460'982		511'050	
3800	Autres charges du personnel	53'128		28'324		40'480	
3900	Honoraires pour prestations de tiers	105'862		107'558		108'000	
4	Autres charges d'exploitation	675'611		935'042		699'370	

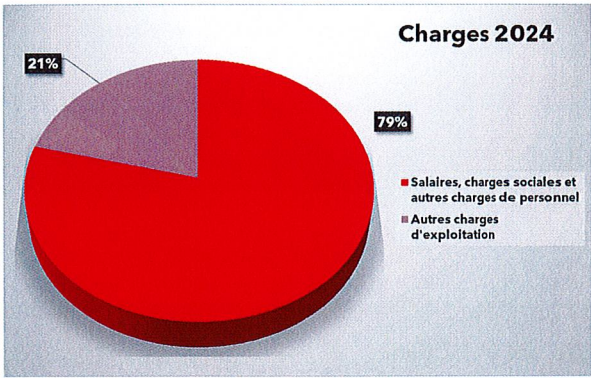
Les comptes 2024 du Foyer-St-Germain se clôturent sur un excédent de charges de CHF 110'688.00 pour un total de charges d'exploitation de CHF 4'366'426.00.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères
Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

Le taux d'occupation (91,2%) a été bien inférieur à celui qui avait été budgété (96%). Depuis la fin août 2024, 5 lits sont restés vacants, générant un déficit mensuel estimé à CHF 20'000.00.

Sur la diapositive suivante, vous constatez que les charges salariales représentent le 79% des charges totales.



24

Quant aux produits, ils s'élèvent à CHF 4'255'737 et ils proviennent majoritairement des taxes de soins (63%) et des taxes d'hébergement (30 %).

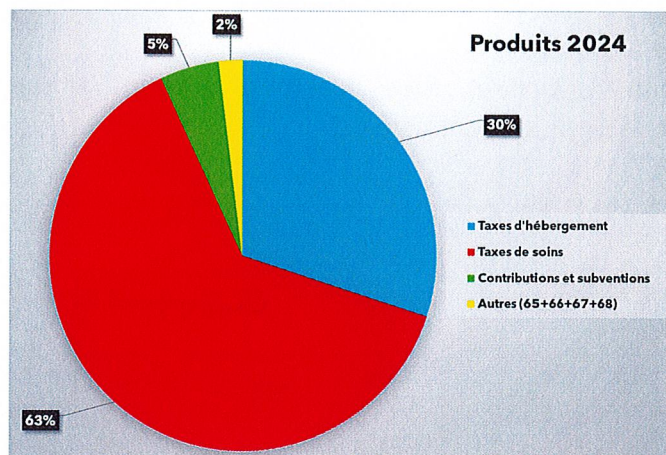
Comptes 2024 / Budget 2024

N° Comptes	Produits	Comptes 2023		Comptes 2024		Budget 2024	
	Libelles	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6	Produits d'exploitation		4'537'581		4'255'737		4'381'750
60	Taxes et log. log. résidents		4'208'410		3'940'812		4'074'100
62	Produits autres prest. médical		19'635		18'332		12'000
65	Autres prest. aux pensionnaires		34'717		31'408		34'800
66	Produits des loyers et intérêts du capital		9'120		9'510		8'860
67	Recettes cafétéria		35'793		34'721		30'000
68	Produits de prest. au personnel et tiers		19'807		20'384		17'200
69	Contributions et subventions		210'098		200'569		204'790
	Total charges d'exploitation	4'194'972		4'366'426		4'397'730	
	Total produits d'exploitation		4'537'581		4'255'737		4'381'750
	Résultat de l'exercice	342'608		-110'688		-15'980	

25



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00



27

En 2024, il y a eu 33 sorties (placement dans d'autres établissements, retour à domicile ou décès) et 30 entrées.

Lits médicalisés : le degré de RAI (*Resident Assessment Instrument*) moyen pour les résidents les lits médicalisés est de 7.9 sur une échelle de 12 degrés. La moyenne d'âge des résidents se situe à 84 ans.

Lits non-médicalisés (AOS) : le degré de RAI moyen pour les résidents est de 3 et la moyenne d'âge est de 75 ans.

AJUSTEMENT COMPTABLE AU BILAN

La Commission financière a fait état de cet ajustement comptable.

Afin d'assainir la situation comptable liée au Service de la Prévoyance Sociale (SPS), un ajustement exceptionnel a été effectué en 2024.

Le compte 105200 "Débiteur SPS" a été ramené à un solde nul (CHF 0.-) au 31 décembre 2024, à la suite d'une correction majeure de CHF 628'685.82 couvrant les années 2020 à 2023 de correctifs de comptes.

Le SPS, en mélangeant correctifs et anticipations, a complexifié la lecture des décomptes. De plus, les décomptes sont validés par le SPS avec un retard d'environ deux ans.

Il a donc été décidé de corriger l'ensemble de la situation sur l'exercice 2024. Pour équilibrer cette correction :

- Une charge extraordinaire a été enregistrée pour le montant de CHF 628'685.82.
- La contrepartie a été prélevée sur le compte 215000 "Réserve entretien, investissement, frais d'accompagnement".

Cette opération exceptionnelle permet désormais de repartir sur une situation assainie, sans solde latent envers le SPS.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

Bilan

Comptes	Actif	Initial (01.01.2024)	Final (31.12.2024)
1000	Caisses	2'582	3'658
1010	CCP	32'094	17'062
1020	Banques	689'341	693'601
1050	Débiteurs	1'076'339	360'067
1060	Autres débiteurs	676	250
1070	Stocks	34'109	25'655
1090	Actifs transitoires	12'000	18'290
10	Total actifs mobilisés	1'847'148	1'064'588
1100	Immeubles	3'213'323	3'296'942
1109	Amortissements immeubles	-1'136'523	-1'234'123
1110	Mobilier-équipement-divers	22'023	7'423
11	Total actifs immobilisés	2'098'823	2'070'242
	Total Actifs	3'945'971	3'134'830

28

Bilan

Comptes	Passif	Initial (01.01.2024)	Final (31.12.2024)
2000	Total créanciers	10'182	57'380
2010	Autres créanciers	0	15'5689
2040	Passifs transitoires	43'218	149'310
2065	Emprunt hypothécaire	2'076'800	1'979'200
2080	Provisions	60'375	60'385
20	Capital étranger	2'281'584	2'230'707
2100	Capital	380'401	723'009
2130	Dons	58'361	42'867
2150	Réserves & provisions	860'734	226'652
2160	Fonds divers	22'282	22'282
21	Capital propre	1'321'778	1'014'811
	Total Passifs	3'603'362	3'245'518

29

Avant de vous passer la parole, je remercie Nicolas Beaud, toute l'équipe du foyer St-Germain pour leur travail ô combien nécessaire.

La discussion est ouverte.

Pas de question, la discussion est close.

Point 4.3 de l'ordre du jour :

Approbation

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : je rappelle ici que les membres du Conseil communal et du Comité de direction ne sont pas habilités à approuver les comptes ainsi que M. Olivier Mayoraz, Vice-président du Comité de direction.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

Mesdames et Messieurs, celles et ceux qui, conformément aux explications données en présente assemblée, acceptent le compte de résultat de l'exercice 2024 du Foyer St.-Germain se clôturant avec un excédent de charge de CHF 110'688.00, résultat qui diminuera le capital propre de l'institution au bilan (il n'y a pas de compte d'investissement en 2024) sont priés de bien vouloir l'exprimer en levant la main svp.

Décision : les comptes de fonctionnement 2024, ainsi que le bilan au 31 décembre 2024 du Foyer St-Germain, établissement médico-social communal de droit public, sont approuvés par 49 oui, aucun non et 9 abstentions provenant du Conseil communal (8) et de M. Olivier Mayoraz (1), membre du comité de direction, pas autorisés à voter pour cet objet.

Je profite de l'occasion pour remercier le Directeur du Foyer St-Germain, M. Nicolas Beaud, qui fait un travail remarquable ainsi que tout le personnel de l'institution.

Point 4 de l'ordre du jour :

Planification financière 2025-2029 : présentation

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : je rappelle que ce point de l'ordre du jour est simplement une information, qui n'a pas à être validé par l'assemblée. Il s'agit principalement d'une obligation légale qui nous est demandée à savoir, présenter à l'assemblée communale, de manière régulière, une projection de la planification financière des 5 années à venir. Cette planification sert principalement au Conseil communal pour anticiper et consolider la feuille de route des années à venir. En fin de présentation, vous pouvez toujours, au besoin poser vos questions.

Pour ce faire j'ai le plaisir de passer la parole à Madame la responsable des finances Justine Catillaz.

Justine Catillaz, Conseillère communale, responsable des finances : le plan financier a été élaboré sur la base des comptes des exercices 2022, 2023 et 2024, ainsi que du budget 2025. Cependant, les projections financières pour les cinq prochaines années demeurent sensibles à l'évolution de plusieurs paramètres inconnus à ce jour, tels que le taux d'inflation, la croissance démographique, les charges liées, ainsi que les taux d'intérêts et la situation économique générale.

Le développement et le maintien des infrastructures communales nécessiteront dans les prochaines années des investissements substantiels, lesquels auront un impact direct sur l'endettement net de la Commune et sur le compte de fonctionnement.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

Par ailleurs, il convient de souligner que plusieurs projets régionaux importants sont en cours de planification, avec un impact attendu sur les charges liées. Ces projets comprennent la construction du centre sportif de la Gruyère ainsi que la réalisation de quatre EMS dans la région. De plus, un quatrième cycle d'orientation deviendra nécessaire dans les années à venir.

Projection des charges								
Type de charge	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Autorités et commissions	165 688	174 401	179 559	184 500	191 300	191 300	191 300	191 300
Charges de personnel	1 888 915	1 408 965	1 518 867	1 682 141	1 703 300	1 736 696	1 770 760	1 805 505
Fournitures, énergie, honoraires	1 687 041	1 864 656	2 030 142	2 203 601	1 971 985	2 002 033	2 022 682	2 053 943
Entretien et réparations	608 652	716 081	709 118	636 100	661 037	674 257	687 742	701 497
Charges liées canton	2 479 890	2 615 376	2 738 223	2 879 021	3 000 133	3 121 333	3 242 533	3 363 633
Charges liées région	2 224 599	2 454 987	2 562 112	2 893 319	2 967 662	3 071 857	3 180 480	3 293 730
Intérêts	91 884	95 940	85 019	93 800	90 000	90 000	90 000	90 000
Autres charges financières	50 486	94 823	125 101	89 680	91 835	92 472	93 121	93 784
Amortissements nets	974 216	952 240	960 238	995 252	1 086 188	1 080 188	1 031 188	1 002 759
Charges totales	10 171 370	10 377 468	10 908 377	11 657 414	11 763 440	12 060 137	12 309 807	12 596 151

En l'absence de données plus précises, une augmentation des charges liées cantonale de 3 % et des charges liées régionales de 5% a été intégrée. Ces données sont mises à jour chaque année lors de l'établissement de la planification financière.

Projection des recettes								
Type de recettes	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Impôts directs	5 764 441	5 912 982	6 075 858	6 115 700	6 272 600	6 440 078	6 612 580	6 790 258
Autres impôts et taxes	2 183 136	2 187 011	2 070 914	1 964 131	2 028 931	2 028 931	2 028 931	2 028 931
Loyers et fermages	635 906	619 772	624 294	648 913	670 485	670 485	670 485	670 485
Subventions et péréquation	318 362	308 848	341 695	353 511	313 900	313 900	313 900	313 900
Eau / épuration / déchetterie	1 199 147	1 011 435	1 033 716	1 041 900	1 040 900	1 040 900	1 040 900	1 040 900
Parkings et amendes	611 992	673 956	686 060	660 000	660 000	660 000	660 000	660 000
Part. de tiers et autres recettes	892 490	697 684	672 158	559 505	527 000	527 000	527 000	527 000
Recettes totales	11 605 475	11 411 687	11 504 696	11 343 660	11 513 816	11 681 294	11 853 796	12 031 474

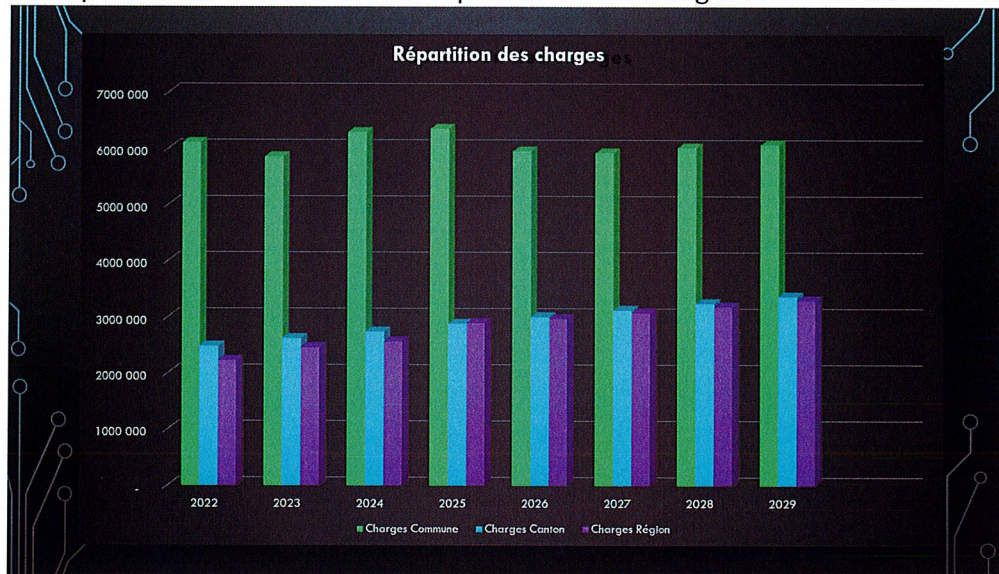
Concernant les impôts. Nous avons appliqué le principe d'une progression annuelle de 3 % pour les impôts sur les personnes physiques, progression communiquée par le Service des Contributions.

Ainsi, nos recettes connaîtront une légère augmentation, permettant de compenser partiellement la hausse des charges.



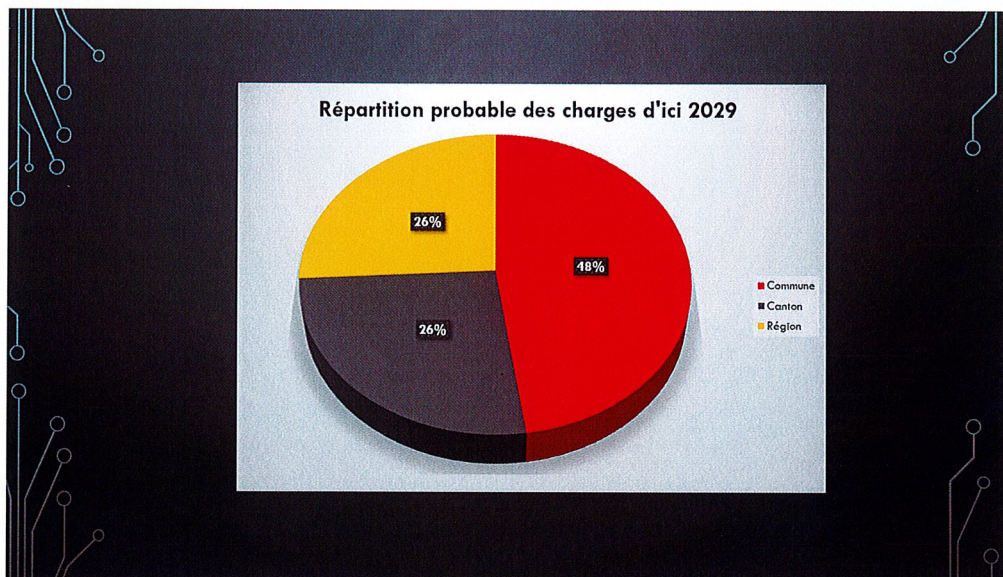
Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

Vous pouvez voir l'évolution des répartitions des charges entre les 3 échelons.



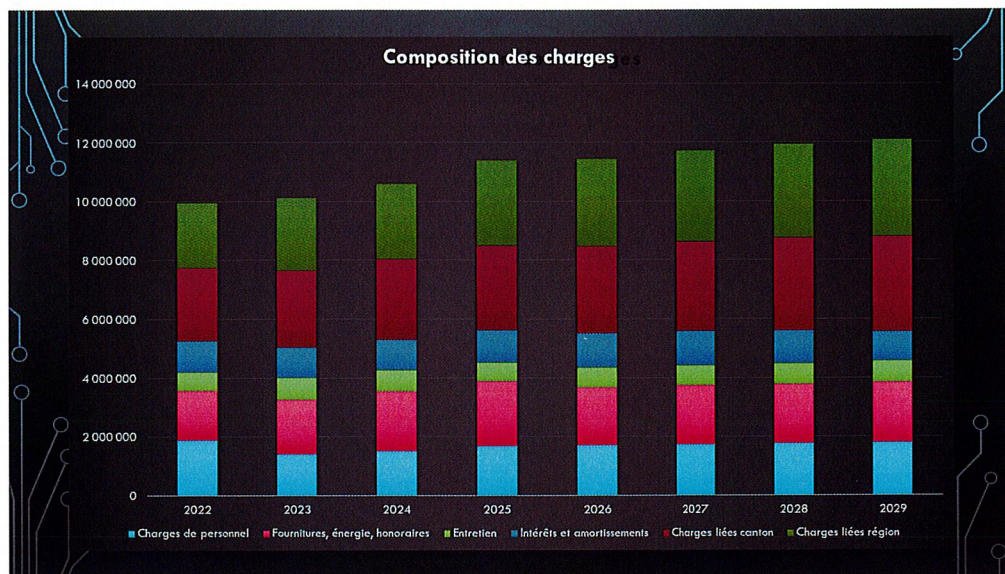
Le graphique de la répartition des charges probables montre que les charges liées pourraient représenter 52% des charges totales d'ici 2029.

Sur les deux prochaines diapositives, vous pouvez voir les représentations chiffrées en diagramme

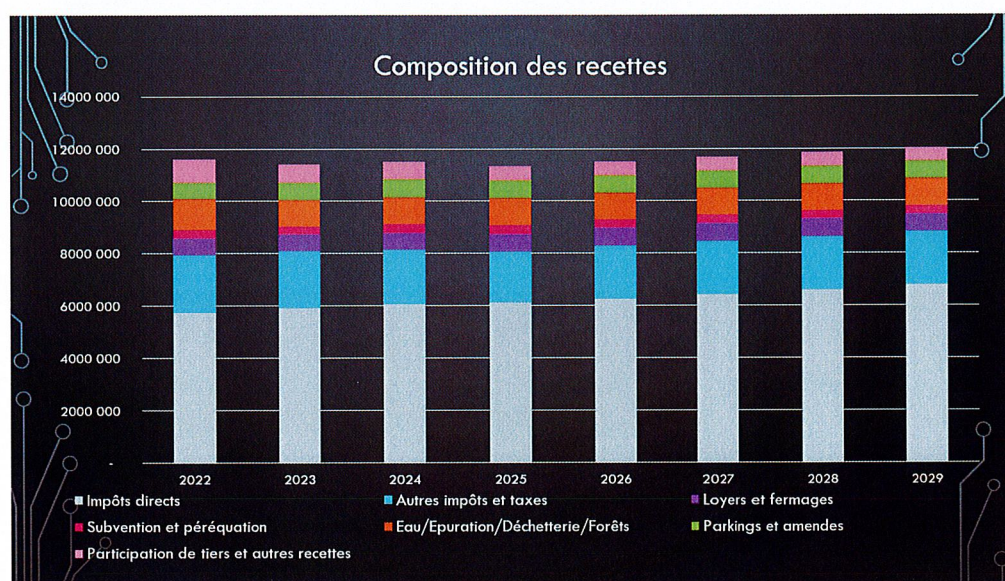




Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00



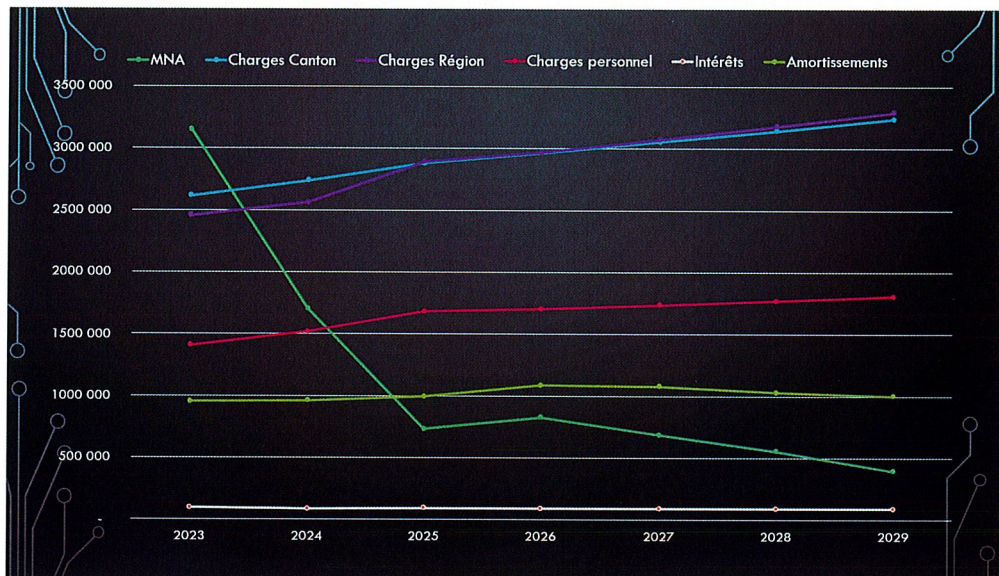
Les chiffres de la projection des recettes sont repris par catégories dans ce graphique. Les recettes principales de la commune seront toujours les impôts directs des personnes physiques et morales.



Sur cette diapositive, nous pouvez observer l'évolution des charges, des intérêts et des amortissements.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00



Un plan des investissements précis pour la période 2025-2029 est difficile à établir, étant donné que nous sommes dans l'attente de décisions cantonales pour plusieurs projets. Le total des investissements nets déjà votés et encore à réaliser (entièrement ou partiellement) s'élève à ce jour à CHF 4'900'000.

La Marge Nette d'Autofinancement (en vert) a diminué dès 2024 car les gains comptables uniques sont soustraits, les amortissements ont légèrement augmenté et les attributions aux réserves obligatoires ont diminué. Nous tablons sur une marge nette d'autofinancement aux alentours des CHF 700'000.00 et qui va diminuer à CHF 500'000.00 dès 2028.

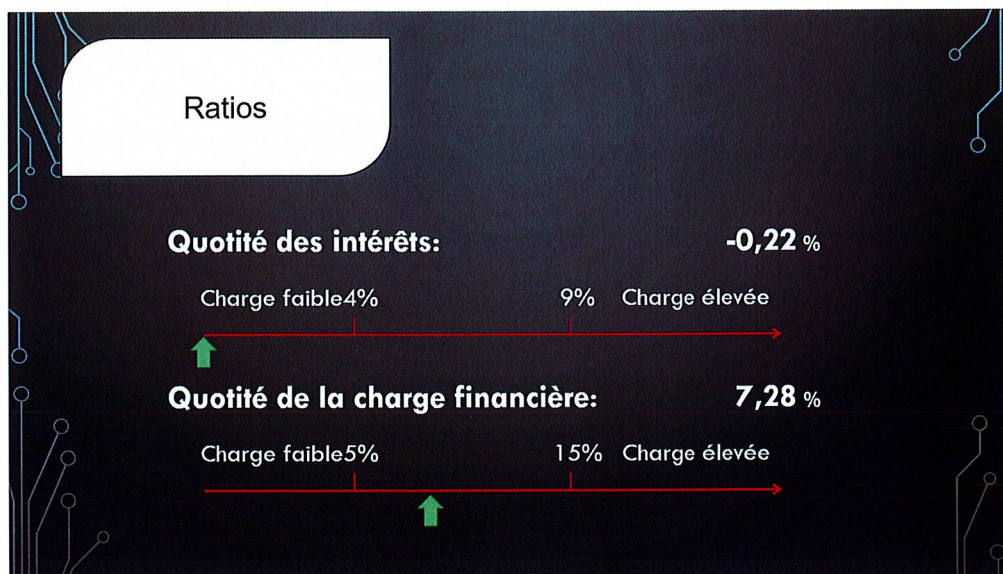
Dette nette			
Ratio	Unité	31.12.2024	31.12.2023
Habitants	h	2'339	2'307
Dette nette (Dette – Liquidités)	CHF	-13'360'065	-12'824'995
Dette nette par habitant	CHF / h	-5'712	-5'559

Dette nette au 31.12.2024 : CHF -5'712.00.

Cette valeur négative est due uniquement à la réévaluation du patrimoine financier à sa valeur vénale. En 2020 nous étions à CHF 880.-/ habitant.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00



La quotité des intérêts s'élève à 0.22 % (contre 0,06 % 2023) en raison du placement des liquidités disponibles et celle de la charge financière est à 7,28 % ce qui est proche du niveau 2023 (7.15 %)

Ces chiffres témoignent, à ce stade, d'une situation financière saine pour la Commune.

La discussion est ouverte.

Pas de question, la discussion est close.

Point 5 de l'ordre du Jour

Attribution du mandat et désignation de l'organe de révision pour les exercices comptables 2025, 2026 et 2027

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : après deux mandats de trois ans, notre organe de révision GEFID SA étant arrivé au terme de ceux-ci avec l'exercice des comptes 2024, conformément à la loi, un nouveau mandataire doit être nommé par votre noble assemblée.

Tel l'exige également la loi, c'est la commission financière communale (et non le Conseil communal) qui œuvre dans les démarches d'appels, d'analyses et de proposition à l'assemblée plénière d'élire et de nommer nouvel organe de révision.

Pour la présentation et la proposition, j'ai le plaisir de passer la parole au président de la commission financière.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

M. Gilles Moret, Président de la commission financière : la commission financière a établi une base multicritère pour pouvoir proposer à l'assemblée communale le prochain organe de révision. Cette grille a été remplie par le boursier communal et la Conseillère communale responsable des finances étant donné que ce sont les principales personnes qui vont collaborer avec les vérificateurs.

La commission financière a mis en priorité les compétences des réviseurs, du réviseur responsable. Puis, les critères de prix et de présentation de la société sont également entrés en compte. Pour finir, la commission financière a privilégié le principe du tarif d'honoraires par forfait et non un prix à l'heure pour éviter des surcoûts.

Une pondération des critères a été faite et parmi les cinq sociétés qui ont été sollicitées, la fiduciaire BDO a retenu notre attention. Par ailleurs, la réviseuse responsable, Mme Catherine Beaud occupe également la fonction de Syndique de la commune de Riaz.

Pas de question, la discussion est close.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : Mesdames et Messieurs, celles et ceux qui, conformément aux explications et informations données en présente assemblée acceptent l'attribution et la désignation du mandat de l'organe de révision pour les années 2025, 2026, 2027, à la société Fiduciaire BDO SA, sont priés de bien vouloir l'exprimer en levant la main svp.

Décision : L'assemblée communale attribue le mandat de la révision des comptes communaux pour les exercices 2025, 2026 et 2027 à la fiduciaire BDO SA à l'unanimité.

Point 6 de l'ordre du jour

Aménagement d'un WC publics à Moléson-sur-Gruyères : présentation et approbation

Nadine Dafflon, Conseillère communale en charge des bâtiments : Le Conseil communal souhaite proposer l'installation de toilettes publiques à Moléson-sur-Gruyères, similaires à celles déjà en place à Gruyères, à proximité des principales infrastructures touristiques.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00



Les WC actuels, situés au départ du funiculaire, sont aujourd'hui vétustes et éloignés des principales activités estivales et hivernales. Le site attire de nombreux randonneurs en été, tandis que les familles et enfants viennent s'y initier aux sports de neige en hiver.

En tant que destination touristique d'importance au niveau cantonal, Moléson-sur-Gruyères se doit de disposer d'installations sanitaires modernes et adaptées pour accueillir les visiteurs, qu'ils soient locaux, régionaux ou d'ailleurs.

Le nouveau module comprendra un WC accessible aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'un WC non genré. Ce dispositif assurera un nettoyage automatique après chaque utilisation, avec de produits écologiques et économiques. Le revêtement extérieur, en bois, s'intégrera harmonieusement à l'environnement.

Grâce au système autonettoyant, un entretien hebdomadaire ou tous les deux jours selon la saison suffira à garantir l'hygiène des lieux.

Par souci d'équité avec les installations déjà présentes à Gruyères, le Conseil communal propose de ne pas rendre ces toilettes payantes. Toutefois, le module sera pré-équipé pour permettre une éventuelle mise en place d'un système payant à l'avenir.

Le terrain sur lequel sera installé le module, situé à proximité de la chapelle, appartient à la société Gratisa SA. Ladite société nous a confirmé vouloir concéder à La commune de Gruyères un droit d'usage gratuit pour l'implantation du WC et des canalisations ainsi que pour l'accès au public.

Lors de l'installation du module à l'entrée de la ville de Gruyères, aucune participation financière n'a été demandé aux commerçants et aux musées de



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

la cité comtale. Par équité il en sera de même pour les commerces et sociétés de Moléson-sur-Gruyères.

Module WC	133'358
Installations électriques	3'084
Installations sanitaires	3'777
Radier et béton armé	20'000
Divers et imprévus	3'781
Total	164'000

46

Investissement - financement

Financement: Par un emprunt, ou par les liquidités en fonction des disponibilités	CHF 164'000
--	--------------------

Charge financière	
Charge d'amortissement : (4 %)	CHF 6'560
Intérêt en cas d'emprunt : (2 %)	CHF 3'280
Total	CHF 9'840

Questions :

Mme Rose Dénervaud demande combien il y aura de sièges WC ?

Nadine Dafflon, Conseillère communale précise que le module offrira un grand WC pour handicapés et un WC non genré. Elle relève encore qu'actuellement, les fournisseurs ne prévoient plus de WC dames et hommes séparément. Une troisième place aurait engendré un coût supplémentaire. Le fabricant a aussi estimé que pour Moléson-Village, deux sièges devraient pouvoir répondre à la demande sachant que le WC handicapé peut être utilisé par tout le monde.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

M. Hisen Dula aimerait savoir pourquoi la commune n'installe pas de toilettes publiques au P3 à Gruyères ?

Pierre Lombardo, Conseiller communal responsable de la police et du tourisme répond que la commune installe chaque année durant la belle saison des cabines WC mobiles, type « Toi Toi ».

Jean-Pierre Doutaz, Syndic précise encore qu'il est prévu d'aménager des toilettes publiques au P3 dans le cadre du projet de réaménagement des parcs à Gruyères.

M. Philippe Kistler pose la question de savoir ce que vont devenir les WC qui se situent à la gare de départ du funiculaire.

Nadine Dafflon, Conseillère communale, répond qu'ils restent en service.

La discussion n'étant plus demandée, celle-ci est close.

A partir de cet objet, cinquante-neuf citoyennes et citoyens sont habiles à voter, une personne ayant rejoint l'assemblée.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : Mesdames et Messieurs, celles et ceux qui, acceptent le crédit d'investissement de CHF 164'000.00, tel que proposé, pour l'aménagement d'un WC public à Moléson-sur-Gruyères sont priés de bien vouloir l'exprimer en levant la main svp.

Décision : L'assemblée communale approuve par 58 oui et une opposition le crédit d'investissement de CHF 164'000.00 pour l'aménagement de WC publics à Moléson-sur-Gruyères.

Point 7 de l'ordre du jour

Commission de naturalisation : élection d'un membre

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : Mesdames et Messieurs, le 16 décembre 2024 nous avons élu Mme Naïma Castella d'Epagny en tant que membre de la commission des naturalisations.

Madame Castella ayant quitté la commune en date du 31 mars 2025, nous sommes donc amenés à élire un nouveau membre pour la fin de la période administrative 2021/2026 conformément au règlement du 8 juillet 1997 d'exécution de la loi sur le droit de cité fribourgeois et selon l'article 10 al. 1 let. o de la LCo.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

La démarche de présentation étant politiquement la même que pour la commission financière, soit respectant la représentativité politique selon les suffrages obtenus lors des dernière élections communales.

Donc sur la proposition de la liste Socialiste et les Vert-e-s qui a été sollicitée, le Conseil communal vous propose la candidature de **M. Jean-Marc Levrat, habitant de Pringy**

Y aurait-il dans l'assemblée d'autres candidat-e-s ?

Comme ce n'est pas le cas, M. Jean-Marc Levrat se présente brièvement.

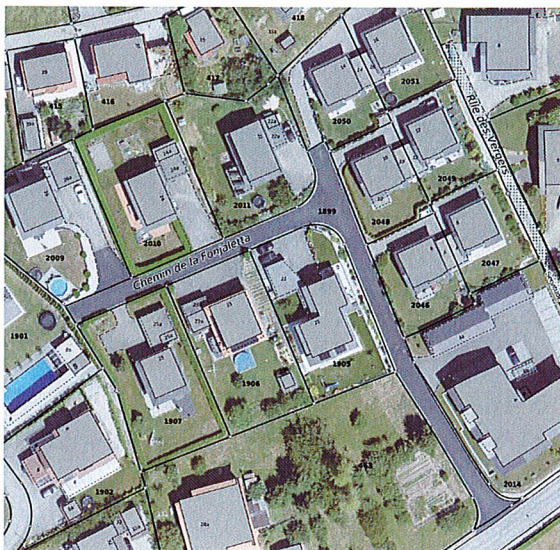
Décision : l'assemblée communale élit tacitement et par acclamations M. Jean-Marc Levrat en qualité de membre de la commission de naturalisation jusqu'au terme de la présente législature.

Point 8 de l'ordre du jour

Transfert au domaine public du « Chemin de la Fonjalettaz » et ses infrastructures

Frédéric Bussard, Conseiller communal responsable de la mobilité : je rappelle le principe relativement usuel de reprise des infrastructures d'intérêt public par la Commune. Cette reprise se fait sur certaines conditions établies par une directive interne au Conseil Communal, exigeant que les infrastructures soient conformes et en bon état. Il s'agit du transfert de la parcelle 1899 au profit de la commune de Gruyères, qui devient dès lors de sa responsabilité à entretenir.

Situation





Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

Dans ce but, les promoteurs, Bernard Rime du bureau d'architecte ArchiRime et Philippe Beaud ont dû démontrer le bon état des infrastructures. Ainsi, un passage caméra a été effectué, la couche de roulement a été posée en 2023, ainsi que l'éclairage public. Il ne reste plus que la signalétique et le marquage qui seront réalisés dans les semaines qui suivent aux frais des promoteurs.

Frédéric Bussard invite donc l'assemblée à approuver ce transfert.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : la présentation étant terminée, avant d'ouvrir la discussion, j'invite les propriétaires de ces infrastructures et les personnes travaillant dans l'une de ces entreprises ou en lien familiale de 1^{er} degré avec Messieurs Rime et Beaud, personnes éventuellement présentes dans cette salle ou assemblée, de bien vouloir se récuser et quitter la salle pour la décision s'il vous plaît.

Personne ne s'annonce ; dès lors cinquante-neuf personnes sont habiles à se prononcer sur cet objet.

Pas de question la discussion est close.

Décision : l'assemblée communale accepte le transfert au domaine public communal du « Chemin de la Fonjaletta » à l'unanimité.

Point 9 de l'ordre du jour

Changement du nombre de conseillers et conseillères communaux pour la législature 2026-2031 de neuf à sept (LCo – Art. 54 al. 1,2,3)

Jean-Pierre Doutaz, Syndic :

1. Contextes et démarches

Mesdames et Messieurs, dans le cadre de l'information transmise lors de la votation pour l'introduction d'un Conseil général, le Conseil communal avait déjà informé et communiqué à la population, je cite : « ...Avec ou sans un Conseil général, le Conseil communal a d'ores et déjà engagé une réflexion sur la gouvernance moderne et plus efficiente de la commune, à savoir le nombre de conseillères et conseillers communaux nécessaires, leur engagement, les besoins en disponibilité etc. »

A titre d'information, comme vous avez pu le lire dans le livret d'information de l'assemblée, la commune d'Estavayer (10'000 habitants) passe de 9 à 7 élus, la commune de Gubloux (environ 8'000 habitants) envisage de faire de même. La commune de Marly (8'500 habitants) est passée également de 9 à 7 Conseillers communaux en début de législature. La commune de Belmont-Broye (6'100 habitants) passera de 9 à 7 dès la législature 2026-2031. La



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

commune de Val-de-Charmey (2850 habitants) décidera le 19 mai prochain de passer également de 9 à 7 membres de l'exécutif communal.

Dans le cadre de l'ordre du jour qui vous est proposé, le Conseil communal propose de réduire le nombre de ses membres de 9 à 7 dès le renouvellement des autorités communales prévu en 2026.

2. Sous l'angle de la base légale

L'article 54 de la loi sur les communes (LCo ; RSF 140.1) fixe la composition du Conseil communal en fonction de la population communale. Conformément à l'alinéa 1, les communes comptant plus de 1200 habitants, comme Gruyères, doivent en principe disposer de neuf membres au sein de leur exécutif. Toutefois, l'alinéa 2 du même article permet aux communes, par dérogation, de fixer librement la taille de leur Conseil communal à cinq, sept ou neuf membres, indépendamment du seuil démographique.

L'alinéa 3 précise que tout changement du nombre de Conseillers communaux ne peut intervenir que moyennant une décision de l'Assemblée communale entrée en force au moins six mois avant le renouvellement intégral des autorités communales.

Enfin, selon l'alinéa 5, la décision doit être communiquée au Préfet de la Gruyère et au Service des communes.

3. Motivation de la réduction et incidences

En terme financier d'abord, la répercussion de cette réduction des membres de l'exécutif communal n'amènera pas d'économies patentes. Là n'est pas l'objectif, car il conviendra plutôt de conserver le budget et de promouvoir ainsi la fonction de conseillère ou conseiller au service de la population.

Le Conseil communal considère que cette modification est à la fois opportune et bénéfique pour une gouvernance locale moderne, adaptée et efficiente, dans un contexte marqué par :

- une administration communale renforcée et stabilisée (introduction du CG)
- une introduction d'un Conseil général fonctionnel et opérationnel,
- une volonté de moderniser les pratiques de gestion au sein de l'exécutif.
- un objectif d'optimiser le fonctionnement de notre commune.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

En termes de conduite des affaires communales, les avantages attendus sont notamment les suivants :

- Répartition des tâches par dicastère plus équilibrée, plus cohérente, permettant de mieux regrouper les thématiques et de faciliter la coordination.
- Densification des portefeuilles, rendant les fonctions plus motivantes, plus efficaces et plus stratégiques.
- Meilleure implication des membres de l'exécutif dans la gestion des affaires communales.
- Raccourcissement des séances et amélioration de la qualité des échanges, favorisant une collégialité renforcée.
- Diminution du risque de dispersion des priorités, d'où un Conseil communal plus efficient.
- Implication plus forte des membres de l'exécutif qui disposeront d'une visibilité et d'une responsabilité accrue.
- Valorisation des compétences individuelles, en donnant aux élus un rôle politique renforcé, par conséquent une fonction de conseillère et de conseiller communal plus attractive.
- Simplification des liens entre l'administration et le Conseil communal, réduisant le nombre d'interfaces et clarifiant les rôles.
- Limitation des pertes d'information, notamment lors du traitement transversal des dossiers.
- Concentration du Conseil communal sur la stratégie et la vision à long terme, l'administration étant en mesure de prendre en charge l'opérationnel avec efficience.

Avec une répartition des tâches plus équilibrée par dicastère qui tient compte de l'expérience, des compétences et du soutien opérationnel des services communaux, la charge de travail des Conseillères et des Conseillers communaux ne devrait que légèrement augmentée.

Notre analyse arrive à ce qu'un candidat ou une candidate pour le mandat de conseiller-ère communal-e doit pouvoir dégager une disponibilité en journée, comprenant les séances du Conseil communal idéalement en journée, tout en sachant qu'un certain nombre d'assemblées et/ou comités ainsi que représentations et délégations officielles se déroulent aussi en soirée et certains week-ends.

4. Mesures d'accompagnement

Le Conseil communal est conscient que cette nouvelle organisation impliquera des ajustements. À ce titre il anticipe plusieurs mesures d'accompagnement :

- Révision des modes de communication entre administration et exécutif pour maintenir la fluidité des échanges.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

- Renforcement des ressources administratives, si nécessaire, pour garantir la continuité des tâches opérationnelles.
- Intensification des liens entre le Conseil communal et le futur Conseil général via un meilleur usage des commissions.
- Clarification des responsabilités entre administration et exécutif dans la conduite des projets.
- Réflexion sur le mode de rémunération, afin d'assurer une juste reconnaissance de l'engagement supplémentaire demandé aux élus.

5. Conclusion

Opportunité, trouver des candidatures devient toujours plus difficile, des départs en fin de législature, une réorganisation nécessaire au sens de votre Conseil communal.

En conclusion, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale la réduction du nombre de membres de l'exécutif de 9 à 7 en application l'art. 54 al.3 de la loi sur les communes avec entrée en vigueur pour la législature 2026-2031.

J'en ai terminé pour la présentation et ouvre la discussion.

Questions :

M. Philippe Kistler aimerait savoir si la question a été mûrement réfléchi et décidée à la majorité au sein du Conseil communal actuel ? Par ailleurs, il demande si c'est une chose vraiment nécessaire pour la commune ?

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : par principe, un projet qui n'est pas mûrement réfléchi, n'est pas porté à l'ordre du jour d'une assemblée communale. Je ne vais pas trahir mes collègues en affirmant que la décision a été prise à l'unanimité.

De plus, le Conseil communal estime que la conduite de la commune sera améliorée. On est à bout de souffle avec le système actuel. Il faut aussi donner une nouvelle orientation à la fonction.

Je ne vous cache pas que le Conseil communal a même évoqué la possibilité de réduire le nombre de conseillers communaux à cinq. Toutefois cela implique une complète réorganisation du fonctionnement du Conseil communal avec deux jours par semaine occupés à la gestion des dossiers communaux. Laissons le Conseil général se mettre en premier lieu en place. Cela ne veut pas dire qu'après demain, l'analyse ne se fera pas. Cela impliquera également toute une nouvelle logistique.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

L'analyse du Conseil communal aujourd'hui est de dire « Passons déjà à sept membres ».

Je rappelle encore la construction d'un nouveau bâtiment administratif à Pringy. Ce projet donnera une nouvelle amplitude sur le fonctionnement de la commune.

M. Pascal Pasquier : personnellement, en tant qu'ancien conseiller communal, je suis opposé à la proposition du Conseil communal. C'est, pour moi, fermer la porte à bon nombre d'ouvriers ; bon nombre d'employeurs ne sont pas d'accord de nos jours en tout cas dans notre profession, d'employer des ouvriers à 80 %. En outre, la venue du Conseil général sera peut-être une bonne chose pour alléger la tâche du Conseil communal. Cependant vous proposez de passer de neuf à sept membres. Par conséquent cette tâche sera à nouveau augmentée. Je ne comprends pas votre proposition.

Autre argument : pour un ouvrier gagnant CHF 5'000.00 – CHF 6'000.00 par mois, descendre son salaire de 10 % équivaut à une baisse de CHF 1'000.00 par mois. Or, un conseiller communal à Gruyères gagne CHF 6'000.00 par année. Afin de pouvoir couvrir ce manque à gagner, il faudrait porter le montant du défraiement à CHF 12'000.00 par année.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : le budget alloué au Conseil communal se monte à CHF 167'000.00 par année pour les défraiements en fixe et environ CHF 100'000.00 pour les vacations. Un montant forfaitaire de CHF 12'000.00 est alloué au Syndic, CHF 8'000.00 à la Vice-syndique et CHF 6'000.00 à un Conseiller communal.

Le nouveau Conseil communal se réorganisera lui-même. La fonction de conseiller communal devient de plus en plus exigeante. Il devient de plus en plus difficile de trouver des candidats. En réduisant le nombre à sept membres, il sera peut-être plus aisé d'aller chercher également des compétences.

La discussion n'étant plus demandée, celle-ci est close.

Nous allons passer au vote :

Mesdames et Messieurs, celles et ceux qui, conformément délibérations et aux explications données, acceptent le changement du nombre de conseillers et conseillères communaux pour la législature 2026-2031 passant ainsi de neuf à sept membres conformément à (LCo - Art. 54 al. 1,2,3) sont priés de se prononcer en font la main s'il vous plaît

Décision : l'assemblée communale accepte le changement de conseillers et conseillères communaux à partir de la législature 2026-2031 par 56 oui, 2 non et 1 abstention.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

Point 10 de l'ordre du jour

Divers

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : Mesdames et Messieurs, son prénom signifie "**celle qui donne de l'espoir**" ou "celle qui inspire l'espoir". Il symbolise la confiance, l'optimisme et l'anticipation positive. Elles sont souvent perçues comme des personnes inspirantes et encourageantes.

Etymologiquement, l'origine de son prénom remonte au moyen-âge, où il était dérivé du prénom russe Nadezhda, qui signifie "espoir". **On y trouve** aussi quelques racines germaniques dérivé de Nadia, et il est aussi utilisé dans le monde arabe. Le prénom Nadine (si vous ne l'avez pas encore découvert...) évoque donc un sentiment d'espoir et de confiance en l'avenir. Il est porté par des femmes pleines de vitalité et d'optimisme.

Il est vrai que tout ceci c'est un peu notre Nadine.

Et voilà qu'elle a décidé de nous quitter. Et oui, Nadine Dafflon entrée au Conseil communal en 2011, conduisant depuis lors avec engagement et énergie le dicastère des bâtiments, constructions chalet d'alpage etc... Nadine quittera sa fonction au sein du Conseil communal le 30 juin prochain.

Merci Nadine.

Selon la procédure relevant de la LEDP, le premier des viennent-ensuite de la liste « Le Centre », M. Sven Romanens a été proclamé élu par le Conseil communal. Ce dernier a confirmé, par écrit, qu'il accepte sa nouvelle fonction jusqu'au terme de la législature.

Nadine Dafflon adresse quelques mots à l'assemblée. Elle annonce qu'elle va quitter la commune au 30 juin 2025. Elle et son mari ont vendu leur maison à Pringy et vont emménager à Broc ; le début d'une nouvelle vie.

Elle remercie encore ses collègues du Conseil communal et le personnel de l'administration communale.

Pierre Lombardo, Conseiller communal en charge de la police et du tourisme : le Conseil communal a empoigné la problématique des parcs et soucis hebdomadaires des nuisances liées au tourisme.

Cette situation entraîne une saturation des axes principaux et des désagréments pour les habitants. Nous sommes en train de travailler à une signalétique électronique afin de mieux guider les touristes arrivant à Gruyères en fermant au besoin les parkings et en guidant les véhicules dans les parkings d'appoint.



Systeme de cameras intelligentes sur les parkings



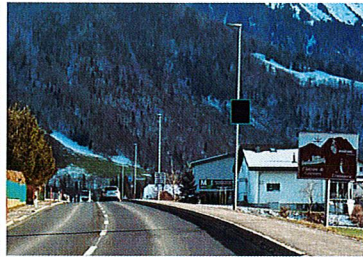


Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

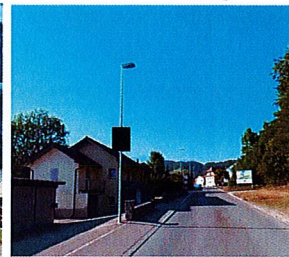
Exemple d'emplacements possibles



Depuis Broc Depuis La Tour



-de-Trême



Depuis Le Pâquier

Mme Alda Gomes Lopes Fernandes s'inquiète que les personnes travaillant à Gruyères ne puissent plus monter au P1 avec leur voiture.

Pierre Lombardo répond que la pose de cette nouvelle signalétique ne changera rien à la pratique actuelle. Le but de ce concept est de renvoyer rapidement les touristes vers d'autres emplacements lorsque les parkings à Gruyères sont complets.

M. Christian Gremaud demande si ces panneaux seront installés avant le projet des parkings ou après ?

Jean-Pierre Doutaz, Syndic répond que le Conseil communal souhaite mettre cette signalétique le plus rapidement possible en place tout en y intégrant le projet des nouveaux accès et parkings.

Par ailleurs, je vous informe que la commune de Gruyères sera l'hôte d'honneur du festival des roses qui se tiendra les 13, 14 et 15 juin prochains à Estavayer-le-Lac. Je remercie par avance toutes les sociétés et personnes engagées pour l'occasion.

J'en aurais personnellement terminé avec des informations diverses. J'ouvre la discussion dans les « Divers ». A qui puis-je passer la parole ?

Questions :

M. Sébastien Grandjean souligne qu'il a vu dans le procès-verbal que la commune de Gruyères inscrivait un droit de réméré dans ses actes de vente. Il demande pourquoi la commune n'a pas actionné ce droit dans le cadre de la reprise du terrain du projet de la clinique. Elle aurait pu ensuite reboucher les trous.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère, Pringy, lundi 12 mai 2025 à 19h00

Jean-Pierre Doutaz, Syndic précise que les droits de réméré sont inscrits jusqu'à l'obtention du permis de construire. Dès l'instant où les porteurs du projet de la clinique ont reçu le permis de construire, ce droit est devenu caduc.

Le Syndic livre encore des informations sur la situation du dossier de la clinique. Il espère qu'une décision de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) interviendra d'ici fin 2025. Il confirme que les porteurs de projet restent en contact avec la DSAS et attendent une prise de position du canton pour savoir si la clinique peut se réaliser ou pas.

M. Sébastien Grandjean relève un problème de rendement agricole de ce terrain. En outre, il dénonce un problème écologique et d'esthétisme par rapport aux tas de terre.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic rappelle que ces terrains sont situés en zone à bâtir depuis 1999. Le Conseil communal aimerait que les décisions se prennent au canton pour que ce dossier.

M. Laurent Bussard aimerait savoir ce qui se passe anciennement chez M. Jacques Sigg. Il a noté la présence de panneaux de coffrage.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic répond que le nouveau propriétaire est au bénéfice d'un permis de construire en vue de la création d'appartements. Il s'agit d'un chantier en cours.

Conclusion :

Jean-Pierre Doutaz Syndic : l'ordre du jour de l'assemblée étant épuisé, nous voici arrivés au terme de notre assemblée de printemps 2024, l'assemblée peut donc être levée.

Je vous souhaite un bel été, et je lève cette assemblée en vous invitant à participer, pour ceux qui le souhaitent, à un verre de l'amitié autour du baquet dans le restaurant de la Maison du Gruyère. Je vous souhaite d'ores et déjà, une bonne rentrée dans vos foyers. Merci

Jean-Pierre Doutaz met un terme à l'assemblée communale à 20h40.

Le Syndic

Jean-Pierre Doutaz

1576

Le Secrétaire général

Daniel Weber

